

## Communiqué de Presse

Paris, le 2 décembre 2008

### **Appliquer les nouveaux délais de paiements de la LME, renforcer l'assurance crédit, reculer les dates de paiement des cotisations sociales et impôts, la Fédération de la Plasturgie soutient l'action du gouvernement et préconise de nouvelles mesures pour sauver ses PME**

La brutale chute de la conjoncture entraîne une crise de liquidité généralisée pour nos entreprises. A court terme, beaucoup de celles engagées sur les marchés où la consommation s'est effondrée (automobile, bâtiment ...), si des mesures rapides ne sont pas mises en place, entreront dans la spirale du redressement judiciaire.

Très concrètement, l'aide des pouvoirs publics doit s'articuler autour de 2 objectifs :

#### **Permettre de passer les prochaines échéances :**

- Décaler le paiement des charges sociales, de la TVA, de la Taxe Professionnelle, de plusieurs mois et réétaler ces paiements sur 1 an minimum. Faciliter en ce sens la procédure COCHEF.
- Rembourser de façon accélérée les positions débitrices de l'Etat et des collectivités locales (TVA, crédit impôt recherche, marchés publics).
- Revoir en profondeur, compte tenu de la situation exceptionnelle, la réglementation et l'indemnisation du chômage partiel afin d'aboutir à une meilleure prise en charge par l'Etat. Assouplir les procédures et accélérer le traitement des dossiers.

#### **Donner aux entreprises les moyens de leur redressement :**

- Augmenter les garanties attribuées par l'assurance crédit clients : Mécaniquement, celle-ci, puisqu'il y a crise, s'est réduite. Même les plus grands groupes ont vu leurs plafonds fondre en quelques semaines. Les PME livrent à découvert et encourent un risque de défaillances en cascade énorme. Pour endiguer cet effet domino et redonner confiance, la tendance à la réduction de l'assurance crédit est à inverser.
- Appliquer la LME sur la réduction des délais de paiements sans dérogation ni moratoire. En renforçant leur trésorerie, cette nouvelle loi permettra d'aider nos entreprises à surmonter la crise.
- Dans le cas particulièrement grave des fournisseurs automobile, assurer le paiement cash des frais de développement. L'arrêt temporaire de production par les constructeurs accentue la fragilité structurelle de la chaîne des fournisseurs équipementiers et sous-traitants. Les frais d'études et les investissements spécifiques engagés n'étant plus amortis sur les pièces produites, il convient d'en assurer le paiement dès maintenant.

La Fédération de la Plasturgie s'associe pleinement aux mesures engagées par le gouvernement et aux initiatives du MEDEF. En atténuant les effets dévastateurs de la tourmente actuelle, nous sauvons les outils industriels et entreprises dont nous avons besoin pour maintenir la compétitivité de notre pays et l'emploi de demain.

#### **A propos de la Fédération de la Plasturgie :**

La Fédération de la Plasturgie est l'organisation professionnelle représentative du secteur industriel de la transformation des matières plastiques. Ce secteur représente en France 3800 entreprises, réalisant un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros et employant 151 000 personnes. Avec ses syndicats membres, la Fédération de la Plasturgie accompagne les entreprises dans de nombreux domaines : Economie, Innovation, Relations sociales, Emploi-Formation, Environnement-Hygiène-Sécurité.

La Fédération de la Plasturgie est membre actif du MEDEF, du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) et de l'organisation européenne EuPC (European Plastics Converters).

[www.laplasturgie.fr](http://www.laplasturgie.fr)

#### **Contact Presse :**

Fédération de la Plasturgie – 65 rue de Prony - 75854 Paris cedex 17 - Fax : 01.44.01.16.55  
Isabelle Colas - Tél : 01.44.01.16.05 - E-mail : [com@fed-plasturgie.fr](mailto:com@fed-plasturgie.fr)